

Farvest sàrl : Conditions Générales d'achat – 2016

1. CHAMP D'APPLICATION

- 1.1 Les présentes conditions générales d'achat (ci-après désignée GCA) sont applicables à l'ensemble des commandes de notre Société qu'il s'agisse notamment d'achat(s) et/ou location(s) de biens et/ou l'exécution de prestations de services auprès de fournisseurs et/ou prestataires.
- 1.2 Les présentes CGA sont applicables dès l'acceptation de la commande et reconnue comme seule conditions contractuelles applicables entre le Fournisseur et notre Société.
- 1.3 Les présentes CGA ne sont susceptibles d'être modifiées que par accord écrit et préalable de notre Société et du Fournisseur.

2. DOCUMENTS CONTRACTUELS

- 2.1 Toutes les commandes de notre Société sont régies par les présentes CGA et peuvent être complétées par les conditions particulières «CP» ainsi que le cas échéant par tous autres documents contractuels «ADC».
- 2.2 En cas de contradiction entre les différents documents, l'ordre de priorité sera le suivant :
 - a. Les CP
 - b. Les CGA
 - c. Les ADP.
- 2.3 Les CP, CGA et ADC constituent l'intégralité de l'accord entre notre Société et le Fournisseur et prévalent sur tout autre accord antérieur, exprès ou implicite, écrit ou oral.

3. COMMANDE

- 3.1 Bon de commande
Toutes les Commandes de notre Société sont faites par un bon de commande écrit, «BDC».
- 3.2 Aucune Commande ne pourra être considérée comme conclue avec un Fournisseur sans un BDC dûment accepté comme suit : L'acceptation de la commande par le Fournisseur s'effectue par l'envoi à notre Société par e-mail, dans un délai de cinq jours ouvrables à compter de la date indiquée sur le bon de commande, d'une copie du BDC dûment signée par le Fournisseur.
- 3.3 Modification de la commande
Toute modification, même mineure, de la Commande doit faire l'objet d'un accord préalable et écrit de notre Société et d'un avenant à la Commande.

4. EMBALLAGES ET DOCUMENTS D'EXPÉDITION

- 4.1 Nature
L'emballage doit être conforme aux spécifications définies et/ou à la législation luxembourgeoise en vigueur.
- 4.2 Documents d'expédition
Le fournisseur est tenu de joindre à l'expédition un bon de livraison mentionnant la nature de l'emballage ainsi que les indications figurant sur la Commande comme le destinataire et/ou le projet permettant l'identification des Fournitures et leur contrôle quantitatif.

5. LIVRAISON, EXÉCUTION ET RETARDS

- 5.1 Les délais de livraison sont fixés sur le Bon de commande.
Les délais de livraison et/ou d'exécution sont impératifs et constituent un élément essentiel de la Commande. Le Fournisseur doit signaler à notre Société tout incident susceptible de compromettre la tenue de ces délais.
- 5.2 Sans préjudice du droit de notre Société de résilier la Commande, le fournisseur supportera de plein droit, sans mise en demeure préalable, pour tout retard dans la livraison ou l'exécution de la Fourniture une pénalité de retard calculée comme suit : 1% par jour ouvrable commencé avec un maximum de 10% du montant global de la commande concernée HT. En outre, notre Société se réserve le droit de facturer au Fournisseur l'ensemble des coûts consécutifs aux retards de livraison (notamment : perte de CA pour notre Société...)

6. RÉCEPTION

Notre Société se réserve le droit de refuser la livraison de Produits par simple email en cas de non-conformité, autre qu'insignifiante, desdits Produits avec la Commande. Il en est de même pour les livraisons excessives.

7. PRIX, FACTURATION ET CONDITIONS DE PAIEMENT

- 7.1 Sauf stipulation contraire dans les CP, les prix des fournitures sont fixés sur le bon de commande. Ils sont fermes et non révisables et s'entendent, pour les produits «rendus droits acquittés» («Delivered Duty Paid « DDP Incoterms 200) au lieu convenu de la livraison.
Le prix est exprimé forfaitaire, complet, hors taxes, ferme et définitif.
Il est réputé tenir compte de toutes circonstances et particularités de la Commande, et comprend, pour les produits notamment les frais d'emballage, de conditionnement, de chargement, de transport et de déchargement sur le lieu de livraison convenu ainsi que les frais d'assurance et les risques.
- 7.2 Aucune augmentation de prix ne pourra être appliquée sans une information écrite par courrier avec accusé de réception au minimum 100 jours calendaires avant application de la nouvelle tarification.
Seul un accord écrit de notre Société validera l'application de la nouvelle tarification.
- 7.3 Chaque facture sera émise au plus tôt à la date de livraison des Produits ou celle de réception des Services et devra correspondre à une Commande. Elle devra rappeler toutes les indications permettant l'identification et le contrôle des Fournitures et être envoyée à l'adresse de facturation figurant sur le Bon de Commande.
- 7.4 Sauf stipulation contraire dans les CP, tous les achats de notre Société sont payables à 60 jours fin de mois réception des factures.

8. GARANTIE

- 8.1 Le Fournisseur, en tant que professionnel de sa spécialité, reste intégralement responsable de ses choix techniques, quelle que soit le degré d'assistance qui a pu lui être fourni par notre Société dans le cadre de l'exécution de la commande.
- 8.2 A ce titre, le Fournisseur est tenu d'une obligation de résultat et prend notamment en charge pour tout Produit défectueux :
- Le remboursement à notre Société des coûts directs et indirects supportés par notre Société et consécutifs aux défauts de Produits.
 - L'indemnisation de notre Société pour toutes les conséquences, directes ou indirectes, de la responsabilité pouvant lui incomber.

9. ORIGINE DES FOURNITURES

Pour les Produits, le Fournisseur certifiera, à la demande de notre Société, l'origine des Fournitures, en fournissant un certificat attestant que la Fourniture est conforme aux exigences du panel des matières réglementées et n'enfreint pas la législation luxembourgeoise en termes de substances réglementées.

10. CONFIDENTIALITÉ

Toutes les informations communiquées par notre Société sont confidentielles et le Fournisseur doit notamment prendre toutes les mesures pour qu'aucune des informations qui lui auraient été transmises par notre Société ou auxquelles il aurait eu accès à l'occasion de la Commande ne soient communiquées ou dévoilées à un tiers. Ces informations confidentielles sont et restent propriété de notre Société.

11. ASSURANCES

Le Fournisseur s'oblige à souscrire auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable, une police d'assurance professionnelle complète.

12. RÉSILIATION

Il est expressément convenu que notre Société pourra, sans préjudices des dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre, résilier, en tout ou partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, toute Commande en cas d'inexécution totale ou partielle par le Fournisseur de l'une quelconque des obligations qui lui incombe en vertu de ladite Commande.

13. JURIDICTION ET DROIT APPLICABLE

Le Fournisseur et notre Société s'efforceront de régler à l'amiable tout différend relatif à l'interprétation ou l'exécution de la Commande.

Le droit applicable est le droit luxembourgeois et seul le tribunal de l'arrondissement de Luxembourg est compétent pour les procédures.